

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 03/03/2025 - 1606 - 2021 B 01056 - 428 289 763 -
ENTREPRENEURIAT CONSEIL

ENTREPRENEURIAT CONSEIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 960 942 euros
Siège social : 109 chemin de Chibau - Espace Aukera
64500 ST JEAN DE LUZ
428 289 763 RCS BAYONNE

27025 / 69
17 FEV. 2025

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de Commerce de BAYONNE

Le soussigné Paul-Arnaud MAIGRE,

Agissant en qualité de Président de la société ENTREPRENEURIAT CONSEIL, Société par Actions Simplifiée au capital de 960 942 euros, dont le siège social est situé au 109 chemin de Chibau - Espace Aukera à ST JEAN DE LUZ (64500), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE, sous le numéro 428 289 763,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société ENTREPRENEURIAT CONSEIL a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 août 2024,

Que, conformément à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six (6) mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Que les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 étant susceptibles de faire l'objet de modifications, la Société se trouve dans l'impossibilité de procéder aux convocations en vue de la tenue de ladite Assemblée dans le délai imparti,

Qu'en conséquence, il serait préférable de proroger la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes dudit exercice afin de permettre la présentation aux associés des comptes définitifs arrêtés au 31 août 2024, modifiés ou non,

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société ENTREPRENEURIAT CONSEIL qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de six (6) mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 août 2024, conformément aux statuts de ladite Société.

Signé par voie électronique par l'intermédiaire de la plateforme Nitro Sign

Fait à ST JEAN DE LUZ
Le 13 février 2025

~~Paul-Arnaud MAIGRE~~
Nitro Software Belgium NV -
Nitro Sign Premium de la
part de Paul Arnaud MAIGRE
Date : 13/02/2025 14:04:48

Paul-Arnaud MAIGRE
Président

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

Ordonnance en prorogation de tenue d'assemblée générale ordinaire

Nous, Jean-Claude GOUBELET, juge au Tribunal de Commerce de Bayonne,

Assisté du Greffier,

*Vu la requête présentée par la SAS ENTREPRENEURIAT CONSEIL dont le siège social est 109, Chemin de Chibau - Espace Aukera - 64500 Saint-Jean-de-Luz immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 428 289 763,
Assistée du cabinet ACOFI*

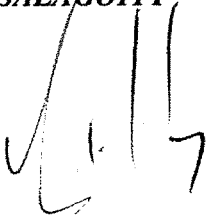
Vu les articles 493 et 875 du code de procédure civile,

Accordons un délai supplémentaire jusqu'au 31 août 2025 pour qu'il soit procédé à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société sus visée en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024.

Liquidons les dépens à la somme de 30,16 €

Fait en notre cabinet, à Bayonne le 13/02/2025

Le Greffier
Me Ugo SALAGOITY



Le juge
M. Jean-Claude GOUBELET

